

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/09/2024 - 45298 - 2014 B 00761 - 799 969 225 - A.L.P.H.A. NAUTIQUE
SERVICES

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

ALPHA NAUTIQUE SERVICES

58 RUE AUGUSTE BUISSON
92250 - LA GARENNE-COLOMBES
Tél : 06 10 25 90 02
Mail : alphanautiqueservices@gmail.com
SIRET : 79996922500025

Financexpertise Conseil SARL
Siège social :
256 bd Saint Denis - 92400 Courbevoie

Tél : 01 84 20 75 91
Mail : nicolas@financexpertiseconseil.fr
Site : www.financexpertiseconseil.fr

Sommaire

ETAT DE SYNTHESE DES COMPTES	3

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ETAT DE SYNTHESE DES COMPTES

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2023
Capital souscrit non appelé			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et développement			
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances & acomptes sur immobilisations incorp.			
Immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations tech., mat. et out. industriels	21 370,37	18 147,43	3 222,94
Autres immobilisations corporelles	55 145,93	12 746,28	42 399,65
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes sur immobilisations corp.			
Immobilisations corporelles	76 516,30	30 893,71	45 622,59
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	66 828,80		66 828,80
Immobilisations financières	66 828,80		66 828,80
Actif immobilisé	143 345,10	30 893,71	112 451,39
Matières premières, autres approvisionnement			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Stocks et en-cours			
Avances et acomptes versés sur commande			
Créances clients et comptes rattachés	471 151,06	61 620,80	409 530,26
Autres créances	292 520,29		292 520,29
Capital souscrit et appelé, non versé			
Créances	763 671,35	61 620,80	702 050,55
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	155 478,02		155 478,02
Divers	155 478,02		155 478,02
Actif circulant	919 149,37	61 620,80	857 528,57
Charges constatées d'avance	27 567,00		27 567,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Comptes de régularisation	27 567,00		27 567,00
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion - Actif			
Total Actif	1 090 061,47	92 514,51	997 546,96

BILAN-PASSIF	Net au 31/12/2023
Capital social ou individuel	5 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	500,00
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	84 435,35
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	177 148,02
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
Capitaux propres	267 083,37
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
Autres fonds propres	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
Provisions pour risques et charges	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	33 881,27
Emprunts et dettes financières diverses	3 458,88
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 062,80
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	251 333,77
Dettes fiscales et sociales	346 719,60
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	93 007,27
Dettes	730 463,59
Produits constatés d'avance	
Ecart de conversion - Passif	
Total Passif	997 546,96

A.L.P.H.A. NAUTIQUE SERVICES
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
58 RUE AUGUSTE BUISSON 92250 LA GARENNE-COLOMBES
RCS NANTERRE 799 969 225

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le 28 juin, à 10:00,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société A.L.P.H.A. NAUTIQUE SERVICES, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros divisé en 500 actions de 10,00 € chacune, s'est réunie sur convocation faite par Monsieur Benoît LEFEBVRE, Associé et Président, par visioconférence.

La convocation a été adressée à chaque associé par email en date du 13/06/2024.

Il est établi une feuille de présence signée électroniquement par tous les associés.

Sont présents par visioconférence :

Pleine propriété

- Monsieur Benoît LEFEBVRE

500 actions

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels le nombre total d'actions composant le capital de la Société (ci-après "**La Collectivité des Associés**").

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoît Lefebvre.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat et du report à nouveau de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce, et décision à cet égard ;
- Ratification de la rémunération de Monsieur Benoît LEFEBVRE en qualité de Président ;

- Ratification de l'exercice d'une fonction salariée de Monsieur Benoit LEFEBVRE en qualité de Président ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés :

- Une copie de la convocation adressée par email à chaque associé ;
- La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2023 ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance présente et commente les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolution n°1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus au Président

La Collectivité des Associés approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

La Collectivité des Associés prend acte que, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du même code au cours de l'exercice écoulé.

La Collectivité des Associés donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 - Affectation du résultat et du report à nouveau

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : 84 435 euros
Réserve légale : 500 euros
Réserves facultatives : 0 euro
Bénéfice : 193 768 euros

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à 193 768 euros de la manière suivante :
- Affectation au report à nouveau : 193 768 euros

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION

Report à nouveau : 278 203 euros
Réserve légale : 500 euros
Réserves facultatives : 0 euro

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts (en euros et par action)

La Collectivité des Associés prend acte qu'au cours des trois derniers exercices de la Société, il a été procédé aux distributions de dividende suivantes :

Date de clôture concernée	Montant par part	Montant total distribué	Montant éligible à l'abattement*	Montant non éligible à l'abattement*
31/12/2022	1000,00 €	500000,00 €	500000,00 €	0,00 €

* Réfaction de 40 % mentionné au 2^{ème} du 3 de l'Article 158 du code Général des Impôts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 - Conventions réglementées

La Collectivité des Associés, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve tant les conclusions dudit rapport que la convention sur laquelle il porte.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

Résolution n°4 - Ratification de la rémunération de Monsieur Benoit LEFEBVRE en qualité de Président

La Collectivité des Associés décide d'approuver la rémunération perçue par Monsieur Benoit Lefebvre pour l'ensemble de l'exercice à hauteur de 103 167,00 euros brut.
En outre, Monsieur Benoit Lefebvre a bénéficié des avantages suivants :

Logement : 24000 €

Véhicule : 3432 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5 - Ratification de l'exercice d'une fonction salariée de Monsieur Benoit LEFEBVRE en qualité de Président

La Collectivité des Associés prend acte de ce que le mandataire social susmentionné exerce dans la Société la fonction salariée de Président depuis le 12/11/2020 et que les conditions du cumul de ce contrat avec un mandat social sont respectées. La Collectivité des Associés décide que ce contrat de travail se poursuivra aux mêmes conditions de fonctions et de rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°6 - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter en qualité de représentant, au porteur d'un original, d'une copie, ou d'extraits du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président, le Président de séance et, le cas échéant, la Collectivité des Associés ou ses mandataires.

Le 28/06/2024

Signature du Président de séance :

Monsieur Benoit Lefebvre

